



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42      Nombre de présents participant au vote : 35  
Nombre de membres en exercice : 42                      Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

---

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

---

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Université de Bourgogne-Franche-Comté – Demande de subvention 2022**

Dijon métropole accompagne depuis 2015 l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) créée en avril 2015 par l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université Technologique Belfort-Montbéliard, l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, BSB, et Agrosup Dijon.

Cette fédération d'établissements permet de créer en Bourgogne-Franche-Comté, un campus de dimension européenne accueillant près de 67 000 étudiants, 8 800 enseignants et personnels administratifs dont 2 200 enseignants chercheurs, 51 laboratoires de recherche, et environ 1700 doctorants.

Ce regroupement d'établissements porte les compétences suivantes :

- la formation doctorale dans son intégralité ;
- la signature scientifique de la production émanant des personnels des établissements membres et des doctorants d'UBFC ;
- la responsabilité de l'attribution des crédits récurrents de la recherche venant du Ministère aux structures de recherche des établissements membres ;
- le portage en propre des projets structurants de développement du site, impliquant l'ensemble des établissements membres ;
- la coordination relative à l'offre de formation, à la politique scientifique, numérique, culturelle, de transfert, de communication, d'internalisation, d'édition scientifique et de vie étudiante.

Par courrier du 30 novembre 2022, le président de l'UBFC sollicite Dijon Métropole pour une subvention de 30 000 € pour l'année 2022.

Comme pour les années précédentes, il est proposé d'accorder à l'UBFC une participation financière à hauteur de 30 000 € pour l'accompagnement de son fonctionnement sur l'année 2022. Une convention précisant les modalités de versement de la subvention viendra formaliser cet engagement.

**Le Bureau,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté pour 2022 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

SCRUTIN      POUR : 40                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN